

DECISION N° DEC_095_2023

Travaux de Réhabilitation de la salle de conférence du complexe Sainte-Barbe - Lot n°6

La décision n° 86-2023 en date du 5 décembre 2023 a été établie validant l'attribution des marchés de travaux de réhabilitation de la salle de conférence du complexe Sainte-Barbe; opération répartie en 8 lots.

Le lot n° 6 : Electricité - Courant faible - SSI a été attribué à l'entreprise INGENIERIE SOLUTIONS ET SERVICES de 67190 MUTZIG.

Il a été constaté une erreur matérielle, dans la décision susvisée, au niveau des montants HT et TTC afférents à ce lot qu'il convient de rectifier.

Cette erreur ne change en rien l'attribution du marché. En effet, le rapport d'analyse des offres contenait les bons montants.

Ainsi, le montant retenu pour le lot 6 est de :

Montant HT : 36 650,11 €

Montant TTC : 43 980,13 €

en lieu et place de :

Montant HT : 36 350,11 €

Montant TTC : 43 620,13 €

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU *le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,*

VU *le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,*

VU *la décision n° 86-2023,*

En application de la *délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Décide *D'attribuer le marché relatif aux travaux de réhabilitation de la salle de conférence du complexe Sainte-Barbe concernant le lot n° 6 : Electricité - Courant faible - SSI, à l'entreprise INGENIERIE SOLUTIONS ET SERVICES, pour un montant de 36 650,11 € HT soit 43 980,13 € TTC.*

Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD

Fait à Sélestat, le 21/12/2023

Le Maire :
Marcel BAUER